



Annuaire Français de Relations Internationales
AFRI 2006, volume VII
Editions Bruylant, Bruxelles

MINASSIAN Gaïdz , "Pour une géopolitique des diasporas", AFRI 2006, volume VII

Disponible sur <http://www.afri-ct.org/IMG/pdf/minassian.pdf>

Tous droits réservés - Centre Thucydide - contact : centre.thucydide@afri-ct.org

POUR UNE GÉOPOLITIQUE DES DIASPORAS

PAR

GAÏDZ MINASSIAN (*)

Les diasporas font l'actualité : des attentats du 11 septembre 2001 à ceux de Londres en juillet 2005, en passant par l'arrêt de la lutte armée de l'IRA ou les résolutions onusiennes contre la Syrie en 2005, le rôle des diasporas n'a échappé à la vigilance de personne, au point que certains observateurs s'interrogent sur le poids des diasporas dans les processus de décision en relations internationales et leurs logiques d'action souvent discrètes mais efficaces en géopolitique. «*Les diasporas sont par excellence des phénomènes géopolitiques*, soulignait Yves Lacoste au moment de la chute de l'URSS et de la fin de la Guerre froide, *non seulement elles sont le résultat de rapports de forces géopolitiques, mais elles perdurent en fonction de représentations géopolitiques*» (1).

Résultat d'un rapport singulier espace-temps sur lequel se fonde en partie cette étude, le concept diasporique est devenu un phénomène de plus en plus incontournable des théories des relations internationales, en ce sens qu'il renverse l'ordre des écoles de pensées traditionnelles comme le réalisme ou l'idéalisme et qu'il invite à penser le monde autrement à l'heure où la globalisation raccourcit les distances, érode les frontières et favorise les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Et pourtant, malgré son approche initiale non stato-centrée, la diaspora, par ses aspects réflexiviste ou constructiviste, est indissociable de l'Etat, du moins en tant que référent lointain, qu'il s'agisse de l'Etat d'origine ou d'accueil du groupe migratoire donné.

Ce phénomène spatio-temporel présente donc un paradoxe : celui d'être nécessairement distant de l'Etat par ambition géopolitique tout en lui étant suffisamment lié au moins par son imaginaire collectif. Ce va-et-vient entre réel et virtuel, entre immédiat et lointain, les diasporas vont en faire leur réceptacle intellectuel, leur marque déposée de telle sorte qu'elles soumettent l'Etat à deux processus complémentaires : d'une part, les diasporas résultent des variations plus ou moins catastrophiques de l'humanité qui, par définition, s'inscrivent au-dessus de la marche étatique ; d'autre part, les diasporas renferment une multitudes de réseaux et d'acteurs transnatio-

(*) Chercheur associé au groupe d'Analyse politique à l'Université de Nanterre (Paris X, France) et au Centre d'études et de recherches de l'enseignement militaire supérieur à l'Ecole militaire (France).

(1) Yves LACOSTE, «Géopolitique des diasporas», *Hérodote*, avr.-juin 1989, p. 8.

naux qui progressent en dessous de l'ordre défini par les unités étatiques. Par le haut et par le bas, les diasporas – en tant que structures aux contours flous car mouvants et en tant qu'acteurs aux rôles discrétionnairement légaux (groupes de pression, ONG) ou illégaux (mafias, terrorisme) mais toujours plus efficaces – ont ainsi poussé l'Etat à sortir de sa forme historique du politique pour mieux s'adapter à la nouvelle architecture des relations internationales.

STRUCTURES DE RECOMPOSITION DU POLITIQUE
PAR LE MULTICULTUREL

Tout le monde s'accorde pour reconnaître que la problématique des diasporas jouit aujourd'hui d'un intérêt particulier dans le débat public : travaux théoriques, recherches doctorales, revues universitaires, presses et autres publications diverses ont fait de ce concept un sujet d'étude à la mode en sciences sociales, au risque d'une «*fantastique inflation*», pour reprendre l'expression de Stéphane Dufoix (2), l'un des pionniers en France des réflexions sur la thématique diasporique. Il n'en a pas toujours été ainsi, du fait de la définition floue qui l'entourait et du peu de portée, voire d'intérêt, qu'on lui accordait en relations internationales.

Définition, processus, perspectives (3)

Concept à la fois moderne ou post-moderne de nos sociétés industrielles, la diaspora est porteuse d'une idée vieille comme le monde. Aux origines, diaspora signifie, en grec, «je sème» et l'expression était exclusivement utilisée pour désigner le cas hébreu. De nos jours, sa signification s'est élargie à d'autres groupes ethno-religieux, à l'idée de concentration identitaire exclusive, facteurs de nouveaux comportements politiques. D'un sens géographique voire biblique, la diaspora a gagné en maturité géopolitique, alors que pendant très longtemps ce concept a été habitué au rejet du politique. Et en tant que phénomène flou, imagé et pluriel dans ses représentations, la diaspora n'a pas eu bonne presse dans les milieux universitaires, notamment français ; c'est aux Etats-Unis que la recherche lui a accordé une place de premier plan comme objet d'étude en sciences sociales, jusqu'à lui consacrer une revue trimestrielle (4) : cependant, au-delà de ce regain d'intérêt pour la cause diasporique, la difficulté tient au fait que la définition du concept divise toujours les chercheurs.

(2) Stéphane DUFOIX, *Les Diasporas*, PUF, Paris, 2003.

(3) Pierre CENTLIVRES évoque deux perspectives, l'une optimiste, l'autre pessimiste, que nous évoquons plus bas. Cf. Pierre CENTLIVRES, «Portée et limites de la notion de diaspora», *Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien*, n° 30, juin-déc. 2000, pp. 6-12.

(4) Il s'agit de la revue *Diaspora, A Journal of Transnational Studies*, Oxford University Press, New York, 1991.

L'acception du terme «diaspora» ne faisant pas l'unanimité, chacun y est allé de sa formule, exercice que Stéphane Dufoix a tenté de catégoriser selon trois types d'illusions (5). La première, l'illusion de la substance consiste à se limiter au sens commun diasporique : peu importe la caractéristique de chaque phénomène migratoire, tout peuple dispersé doit, pour être compris, se confronter au modèle premier de sorte qu'une typologie peut être établie à partir des diasporas historiques, classiques, nouvelles ou modernes selon leur degré de proximité avec l'archétype – ainsi, tout phénomène migratoire serait diasporique. Caricaturale, cette illusion ferait des Français de l'étranger une diaspora française, image pour le peu incongrue, puisque ces personnes sont originaires d'une riche démocratie et émigrent volontairement pour des raisons personnelles ou professionnelles, alors que toute diaspora est le résultat d'une catastrophe, d'un drame, d'un choc collectif.

La deuxième illusion suggérée par S. Dufoix, l'illusion communautaire, procède d'une approche homogénéisante de la diaspora selon laquelle celle-ci renfermerait l'ensemble des membres dispersés quelles que soient la personnalité et les règles en vigueur de l'Etat d'accueil pris indifféremment ; dans cette approche pour le moins exclusiviste, en rupture avec l'idée de transnationalité, car décadent pour la pureté identitaire, la diaspora ne ferait qu'un tout planétarisé, une sorte de communauté compacte, opaque, insensible à l'environnement social extra-identitaire et en rupture avec tout phénomène universel. Ici, la représentation du «village communautaro-planétaire» prime sur les phénomènes d'acculturation pourtant incontournables. Enfin, la troisième illusion, l'illusion fixiste, suppose que ces communautés transnationales sont inscrites dans le cours des choses, que leur organisation est le résultat d'un long maillage communautaire immuable et permanent dans l'histoire.

Une fois ces difficultés écartées, deux types de définitions peuvent être envisagées. Une définition restrictive, comme celle d'Yves Gounin (6), selon laquelle la diaspora se définit par la combinaison de trois éléments : la dispersion d'un groupe humain, une conscience communautaire forte et des rapports nourris avec le pays d'origine. Une définition extensive, celle de Robin Cohen (7), suggère que, pour constituer une diaspora, il faut que le cas étudié remplisse neuf conditions : dispersion souvent traumatique sur au moins deux territoires étrangers ; expansion territoriale dans un but de conquête, de travail ou de commerce ; existence d'une mémoire collective du pays d'origine ; idéalisation du pays natal en engagement collectif envers son maintien ou sa création ; développement d'un mouvement de retour col-

(5) Stéphane DUFOIX, «Chroniques bibliographique : l'objet diaspora en questions», *Cultures et Conflits*, n° 33-34, disponible sur le site Internet <http://www.conflits.org/document.php?id=495>.

(6) Yves GOUNIN, «L'expatrié», *Annuaire française des relations internationales*, vol. VI, 2004, p. 849.

(7) Robin COHEN, *Global Diasporas. An Introduction*, UCL Press, Londres, p. 26.

lectivement approuvé; forte conscience ethnique de groupe; rapport conflictuel avec les sociétés d'accueil; empathie et solidarité avec les membres du groupes ethnique installés sur d'autres territoires; possibilité de développer un sens créatif dans des pays tolérants. Si le premier a une vision figée et fourre-tout de la diaspora, le second suggère une approche plus évolutive, vivante et stratifiée de ces communautés nationales à l'étranger.

Cependant, au-delà de cette variété de sens, toute tentative d'explicitation conduit sur un terrain glissant. L'ayant bien saisi, Stéphane Dufoix, qui nous sert un peu de guide dans ce labyrinthe diasporique, arrive – après l'énumération de l'ensemble des expérimentations – à la conclusion que toute définition s'établit avant tout de façon négative, par différenciation avec des phénomènes proches mais non identiques (8). C'est un terrain d'autant plus hasardeux que la dimension politique, celle qui lie la sociologie des diasporas à la sécurité de l'Etat d'origine autour d'une cause commune (Israël, Arménie) ou celle encore qui oppose les diasporas à leur pays d'origine (Cuba, Iran), est souvent passé sous silence. Or, c'est ce qui nous intéresse particulièrement. Et l'exercice est d'autant plus excitant que la diaspora en tant que telle ne se fonde sur aucun statut juridique à l'intérieur du pays d'accueil: on est immigré, réfugié, naturalisé, requérant d'asile, expatrié ou exilé, mais nullement reconnu légalement en tant que diaspora. D'où la difficulté de poser un cadre d'analyse autour du phénomène. Cet obstacle peut néanmoins être levé dès lors que l'on suit une logique constructiviste, celle-ci s'intéressant davantage aux processus qu'aux dénominations.

Si la problématique des diasporas suscite tant de curiosités aujourd'hui, c'est non seulement du fait de ce «*gommage du politique*» (9), qu'il faut surmonter, mais aussi en raison du fait que la géopolitique a opéré un retour en force dans les sujets d'intérêts majeurs depuis le début des années quatre-vingt. La diaspora et la géopolitique, fille faussement jumelle de la géographie, subliment l'espace à un tel degré de vertu qu'à l'aide de l'instrument spatial, elles tentent séparément une recomposition du politique. En géopolitique, la mutation du politique repose sur le déclin des Etats-nations, sur le débat entre l'hyperpuissance américaine et les autres Etats attachés au multilatéralisme, sur l'idée de gouvernance globale, sur la dévalorisation du paradigme territorial, sur la formation de pôles de stabilité à partir de l'association d'Etats ou encore sur la segmentation de l'espace public.

S'agissant des diasporas, ce processus de politisation se fonde sur la crise de l'Etat-providence et le repli communautariste (10), à partir d'un fort sen-

(8) Stéphane DUFOIX, «Chroniques bibliographiques», *op. cit.*

(9) Stéphane DUFOIX, «La structuration de l'expérience collective à l'étranger», *Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien*, n° 30, juin-déc. 2000, p. 320.

(10) Ayse CEHYAN, «Le communautarisme et la question de la reconnaissance», *Cultures et conflits*, n° 12, disponible sur le site Internet www.conflicts.org/document.php?id=447.

timent d'injustice, de la sauvegarde d'une mémoire atomisée, de la douleur du déracinement, d'une soif de reconnaissance, de la défense d'une identité brisée, de l'imaginaire du territoire, de la protection d'une langue, d'une ethnie ou d'une religion, du poids des traditions, du culte de la famille, du clan, du village et des représentations traumatiques d'une catastrophe, d'une guerre, d'un massacre, d'un génocide. Au-delà de ces causes et logiques d'action, le mariage entre géopolitique et diaspora trouve ses raisons d'être dans des dynamiques collectives que sont les migrations et la sécurité : toute diaspora est issue d'une vague migratoire et concentre comme pilier de sa structuration à venir la sécurité d'une identité à recomposer, mais aussi d'un territoire mythique mais impalpable à sauvegarder.

En marge de ces caractéristiques traditionnelles, les diasporas sont parcourues aujourd'hui d'un renouveau de fond en comble : la déterritorialisation des identités et l'irruption de sujets de portée universelle (environnement, justice pénale internationale), la création des nouvelles technologies d'informations et de communication comme Internet, les téléphones cellulaires ou les antennes paraboliques ont modernisé l'image ghettoisée qu'on prête aux diasporas, en ce sens que ces instruments digitaux et satellitaires ont instantanément apporté du sang neuf au lien social entre les membres d'une communauté d'un ou plusieurs pays d'accueil, entre ces expériences de vie collective à l'étranger et le pays d'origine, tout en rafraîchissant les caractéristiques initiales des diasporas, surtout pour les plus anciennes expériences d'entre elles. A titre d'exemple, grâce à Internet, la mémoire d'un peuple se recompose comme un puzzle accessible à tous sur la toile. La géopolitique des diasporas renferme ainsi une perspective optimiste : les diasporas sont à l'origine d'une nouvelle culture populaire, inventive autant qu'électronique, en orbite autour de la terre. Dans un monde de plus en plus globalisé et pluralisé, où le multiculturel l'emporterait sur le chauvinisme, les diasporas sont porteuses d'avenir et de nouvelles formes de loyautés, d'attachements aux normes du pays d'accueil, lui-même contraint aux changements.

A l'inverse, les diasporas portent une responsabilité dans la reformulation des vieilles haines nationales ou religieuses et leur réexportation dans le pays d'origine, au point que l'expression de Lord Acton reprise par Benedict Anderson (l'auteur de *L'Imaginaire national*), «*l'exil est la pépinière du nationalisme*», trouve toute sa pertinence. Revers de la médaille de cette recomposition du politique, les diasporas ne sont pas à l'abri d'un détournement de leur identité sous le coup des exigences de la mondialisation, du capitalisme et par répercussion d'idéologies mobilisatrices. A cet effet, les logiques de marchés associées à l'éclatement du bloc soviétique à la fin du XX^e siècle ont fait rejaillir de vieilles questions nationales non résolues au goût de certains qui, soit par nécessité de sauvegarder leur culture face au rouleau compresseur des échanges mondiaux, soit par oppor-

tunité stratégique, ont décidé de soutenir coûte que coûte le règlement de leur cause, au prix d'alimenter de nouvelles guerres et autres conflits.

Dans cette perspective pessimiste, les transformations de ces structures fragiles servent davantage le repli des identités que leur modernité : Internet et les autres outils de communication sont utilisés dans la seule logique ethniciste, allant jusqu'à revivifier un nationalisme de diaspora, selon l'expression d'Ernest Gellner (11). Ce nationalisme de l'extérieur, mélange d'imaginaire et de fondements historiques, s'exacerbe plus ou moins selon le modèle de société du pays d'accueil : à l'intérieur d'Etats démocratiques multiculturels, comme les Etats-Unis, le Canada et la Grande-Bretagne, ses racines et sa légitimation se renforcent invariablement, trouvant un écho et des relais au sein des appareils d'Etat; dans des pays non démocratiques comme l'Iran, le nationalisme d'un groupe diasporique devient une arme à usage exclusif du régime, toute velléité de transgression du cadre délimité par les autorités étant sanctionnée; dans des sociétés libérales aux cadres juridiques non multiculturels, comme la France et l'Allemagne, les modèles d'intégration sont bloqués, le nationalisme de diaspora, notamment celui d'inspiration politico-religieuse comme l'islamisme radical, se heurte aux exigences de la société d'accueil et s'atomise au prix de voir ses tendances les plus maximalistes glisser dans la clandestinité et par extension le terrorisme.

Diasporas et Etat : mariage forcé ou mariage de raison?

Le fond d'écran de cette matrice diasporique renvoie au rapport entre les incessants flux migratoires et les unités directrices que sont les Etats. Selon Gabriel Sheffer (12), l'Etat en tant que ligne de fracture divise les diasporas en deux catégories : d'un côté, les diasporas sans Etat ou *stateless diasporas* (Palestiniens, Kurdes, Sikhs), où les liens avec ceux restés dans la patrie sont très forts et où la sociologie des comportements indique un penchant plus rapide à avoir recours à la violence politique; de l'autre, les diasporas d'Etat souverain ou *state-based diasporas* (Juifs, Irlandais, Libanais), où l'existence d'un Etat reconnu par la communauté internationale pèse lourdement sur les comportements légaux des expériences diasporiques. Selon l'évolution des relations internationales, il peut surgir ici ou là des cas précis de passages de l'une à l'autre des catégories : c'est le cas par exemple des Arméniens, des Ukrainiens et des Lituanais, dont les diasporas sont des *state-based diasporas* depuis les indépendances à l'Est en 1991.

Echappant au contrôle des Etats, les flux diasporiques cristallisent une triple crise de l'Etat. Crise de la souveraineté, puisque ces structures trans-

(11) Ernest GELLNER, *Nations et Nationalisme*, Payot, Paris, 1989, pp. 146-156.

(12) Gabriel SHEFFER, «Ethno-national diasporas and security», *Survival*, vol. XXXVI, print. 1994, pp. 60-79.

nationales en tant que communauté imaginaire remettent en cause les potentialités de l'État à organiser la vie sociale. Crise de la territorialité, dans la mesure où la tendance à la globalisation du fait diasporique fondé sur le lien particulariste bouleverse les cadres territoriaux classiques délimités par des frontières et suggère de réinvestir les espaces abandonnés par le tissu étatique. Crise d'autorité enfin, les entités diasporiques renvoyant leurs protagonistes ouverts ou repliés sur eux-mêmes à une expérience négative de la domination. Les diasporas sont essentiellement des résultats tragiques d'une représentation négative du colonialisme et de ses avatars. Juifs, Arméniens, Libanais, Sikh, Tamouls, Irlandais et Palestiniens ont communément gardé dans leur inconscient un goût amer du système impérial ou colonial. L'idée du retour est maintenue dans les mentalités et les discours des élites communautaires, le phénomène diasporique étant expliqué comme un accident de l'histoire, un phénomène provisoire impuissant devant l'appel de la patrie. La nationalité du pays d'accueil, quand elle est reconnue, est vécue au rabais, comme une seule protection sociale : on parle d'insertion sociale, mais nullement d'intégration, qui équivaut à de l'assimilation, donc à la perte d'identité nationale. D'où une certaine méfiance envers la construction étatique.

A ce mariage forcé entre la diaspora et l'État s'oppose l'idée d'un mariage de raison, de sorte que l'État agit de deux façons. D'une part, l'État d'accueil innove dans sa diplomatie : il tient compte du facteur diasporique dans ses relations à l'égard du pays d'origine, soit en s'appuyant sur lui pour obtenir des rétributions morales ou matérielles dans le cadre de ses relations bilatérales, soit en favorisant la diaspora à investir dans son pays d'origine pour mieux répandre ses idées et contrôler le marché local (lorsqu'un Américain d'origine ukrainienne ou arménienne investit respectivement en Ukraine ou en Arménie, ce sont des capitaux américains qui sont jetés dans l'économie de ces pays, ce qui renforce un peu plus leur dépendance vis-à-vis de l'assistance que leur apporte Washington et permet aux États-Unis d'investir indirectement ces marchés en évitant la surveillance trop étroite de leur concurrents russes).

D'autre part, l'État n'est pas resté inactif devant les phénomènes de globalisation et, en riposte, il entreprend, écrit Stéphane Dufoix, de saisir de plus en plus et de mieux en mieux ses populations vivant en dehors des frontières étatiques : les politiques de la nationalité ou de la double nationalité, de la représentation ou du vote, les politiques de lien culturel, religieux ou symbolique se multiplient dans le monde ; nombreux sont les États qui mettent en place des commissions, des institutions, des lois pour activer ce lien et devenir à terme des « États diasporisés ». En juin 2003, en marge du Conseil européen de Thessalonique, les représentants de 24 pays européens ne se sont-ils pas réunis pour étudier les possibilités de mettre en place une politique européenne commune à l'égard de leurs « diasporas » ?

Il arrive cependant que les relations entre deux États connus pour leurs fortes convergences, nourries de surcroît par une diaspora mobilisée, puisse provoquer une crise diplomatique dès lors que les relations bilatérales harmonieuses et le rapport États-diaspora ont été rompus. L'«affaire Jonathan Pollard» (13), cet analyste juif américain de la *Navy* arrêté avec sa femme en novembre 1985 aux États-Unis pour espionnage au profit d'Israël, indispose toujours les relations américano-israéliennes, le haut fonctionnaire américain ayant été condamné à la prison à vie : cette affaire a jeté un froid entre les deux États mais aussi entre la diaspora juive américaine et Israël. Il en va de même en Arménie, où l'ancien Président Ter Petrossian a expulsé du territoire, en juin 1992, un *leader* de l'opposition, Hraïr Maroukhian, ressortissant grec d'origine arménienne accusé de vouloir fomenter un coup d'État à Erevan : cet épisode a provoqué quelques remous avec la Grèce, soucieuse de maintenir des relations étroites avec l'Arménie en raison du facteur turc. On l'aura bien compris, les questions de sécurité et de service de renseignement sont au cœur des relations sensibles entre l'État et la diaspora.

RÉSEAUX D'ACTEURS TRANSNATIONAUX

Même si les diasporas interviennent sur les politiques publiques, pour la plupart des observateurs, elles n'apparaissent pas cependant au premier plan des événements en cours, car elles sont encore anonymes. Dépourvues de toute reconnaissance juridique à l'échelle des États, elles rejoignent ce qu'on appelle, dans le jargon des relations internationales, la liste des «acteurs diplomatiques non étatiques». Et si d'aucuns les cantonnent encore à la marge de la vie politique, personne n'ose remettre en question leur efficacité pour la simple et bonne raison que la mondialisation favorise leur développement. Du continent américain au Proche-Orient en passant par l'Europe, ces «*global tribes*», comme les appelle Joel Kotkin (14), pèsent dans un but précis sur les processus de décisions des politiques gouvernementales en faveur de l'émergence ou de la résolution de conflits impliquant leur État d'origine.

La diaspora irlandaise des États-Unis, en arrêtant de financer l'action de l'IRA, a poussé l'organisation clandestine à renoncer, en juillet 2005, à la lutte armée; la diaspora maronite libanaise de France et des États-Unis a, par hostilité à l'occupation syrienne du Liban, incité Paris et Washington, moteurs de la résolution 1559 du Conseil de sécurité de l'ONU, à agir en faveur du retrait de la Syrie en 2005; les diasporas grecque et arménienne

(13) Jonathan MARCUS, «Discordant voices : the US Jewish community and Israel during the 1980s», *International Affairs*, vol. LXVI, n° 3, juil. 1990, pp. 545-558.

(14) Joel KOTKIN, *Tribes. How Race, Religion, and Identity Determine Success in the New Global Economy*, Random House, New York, 1992.

d'Europe, par opposition à l'intégration de la Turquie dans l'Union européenne, exercent de fortes pressions sur les Vingt-Cinq pour obtenir d'Ankara les reconnaissances de Chypre et du génocide des Arméniens comme préalables à son adhésion à l'Union; la diaspora sikh tente de son côté d'obtenir du Canada, des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne la reconnaissance de son indépendance au détriment de l'Inde... A ces exemples, non exhaustifs, s'ajoutent les diasporas juives et palestiniennes en Europe et aux Etats-Unis, dont l'action influe distinctement sur l'évolution du conflit israélo-palestinien. Enfin, dans un tout autre registre, la frange radicale de la diaspora pakistanaise vient de faire parler d'elle en propageant un climat de terreur en Grande-Bretagne. Les acteurs diasporiques remplissent donc deux types d'engagement, entre légalité et illégalité.

ONG, groupes de pressions : acteurs diplomatiques non étatiques

Au sommet de l'action institutionnalisée, ces acteurs prennent l'apparence de groupes de pression, d'ONG, de partis communautaires ou de branches en exil d'un parti interdit dans le pays d'origine, tous gravitant autour des institutions de l'Etat d'accueil. Les activités de ces groupes de pression, souvent accréditées par les systèmes politiques multiculturels, notamment aux Etats-Unis, s'articulent autour de l'information, de la prise de position en faveur d'une cause ou de l'Etat d'origine ou encore du déblocage de fonds de subvention au profit de leur Etat d'origine (Israël, Arménie, Liban).

Elles peuvent aussi prendre la forme d'une stratégie d'opposition au régime en place dans le pays d'origine, à partir d'informations sur les conditions des droits de l'homme, les atteintes à la démocratie ou encore les programmes militaires : on pense notamment à la diaspora iranienne en Europe et aux Etats-Unis, en relations étroites avec la troïka européenne à propos notamment du programme nucléaire iranien; on pense aussi à la diaspora libanaise, essentiellement maronite en France comme aux Etats-Unis, largement hostile au régime du Président Lahoud (maronite); proche de Damas, l'ennemi du moment de la diaspora libanaise (sans aucun doute les communautés libanaises ont-elles trouvé des oreilles attentives chez le général libanais Michel Aoun, ancien exilé en France, et le général américain John Philip Abizaid, chrétien libanais et commandant du CENTCOM (Moyen-Orient).

Trois conditions sont indispensables pour qu'un groupe de pression diasporique puisse devenir un acteur diplomatique non étatique et travailler en bonne harmonie avec le gouvernement et le Parlement d'un Etat, notamment aux Etats-Unis, dont le système favorise par excellence le travail de *lobbying* (15) :

(15) La bibliographie est riche sur ce point. Cf. notamment : Kenneth G. HUNTER / Laura Ann WILSON / Gregory G. BRUNK, «Societal complexity and interest group lobbying in the American States», *Journal of Politics*, vol. LIII, n° 2, mai 1991, pp. 488-503; Charles W. WIGGINS / Keith E. HAMM / Charles G. BELL, «Interest-group and party influence agents in the legislative process : a comparative State analysis», *The Journal of Politics*, vol. LIV, n° 1, fév. 1992, pp. 82-100.

il faut nécessairement agir selon une démarche patriotique américaine, mettre en avant sa nationalité américaine et démontrer l'intérêt des États-Unis dans un dossier précis; il faut donner des informations fiables, complètes et régulières aux membres du gouvernement et du Parlement (16); enfin, il est important de respecter une stratégie d'union au sein de la diaspora. Sans cette triptyque «loyauté, fiabilité et unité de la diaspora», il n'y a ni fidélisation entre l'élu et le lobbyiste, ni institutionnalisation de la diaspora dans l'appareil d'État américain (17).

Dans son ouvrage sur la diaspora sikh, le chercheur Darsha Singh Tatla (18) parle de «*diplomatie ethnique*» pour évoquer ce travail de *lobbying* accompli par les groupes de pressions sikhs à l'étranger. Un travail qui nécessite une certaine finesse et endurance.

Finesse, car les groupes de pressions d'une même communauté à l'étranger, entrés dans une vive compétition (compétition d'ailleurs largement entretenue par les élites d'un système multiculturel comme celui des États-Unis) pour obtenir la reconnaissance et les faveurs du parti au pouvoir, doivent faire preuve de souplesse et de tact politique pour ne pas confondre auto-rétribution et intérêt national américain. Endurance, car il arrive parfois qu'un groupe de pression se heurte à un double écueil : soit le régime de son pays d'origine, contre lequel il agit, dresse une multitude d'obstacles pour torpiller ses actions (le rapprochement américano-indien se fait nécessairement au détriment de la cause sikh, alors que les Sikhs avaient obtenu de certains parlementaires américains un *linkage* entre l'aide financière à l'Inde et la diminution des violations des droits de l'homme au Penjab); soit le groupe de pression d'une communauté se heurte à un autre groupe de pression originaire d'un autre État, l'administration et le Congrès américains servant pour le coup d'arbitres entre deux *lobbyings* adverses (on peut prendre l'exemple des tensions entre groupes de pressions israéliens et palestiniens (19) ou arméniens et turcs auprès des instances gouvernementales et législatives américaines).

Groupes violents : criminalité organisée et terrorisme

Au bas de l'échelle, l'activité de groupes diasporiques renvoie à des pratiques mafieuses et terroristes, indissociables d'une longue absence d'État.

(16) Scott AINSWORTH, «Regulating lobbyists and interest group influence», *The Journal of Politics*, vol. LC, n° 1, fév. 1993, pp. 41-56; David AUSTEN-SMITH / John R. WRIGHT, «Counteractive lobbying», *American Journal of Political Science*, vol. XXXVIII, n° 1, fév. 1994, pp. 25-44; Marcus E. ETHRIDGE, «Minority power and Madisonianism», *American Journal of Political Science*, vol. XXXV, n° 2, mai 1991, pp. 335-356.

(17) Yossi SHAIN, «Ethnic diasporas and U. S. foreign policy», *Political Science Quarterly*, vol. CIX, n° 5, 1994-1995, pp. 811-842.

(18) Darshan Singh TATLA, *The Sikh Diaspora. The Search for Statehood*, UCL Press, Londres, 1997, pp. 157-181.

(19) Nabeel A. KHOURY, «The Arab lobby : problems and prospects», *The Middle East Journal*, vol. XLI, n° 3, été 1987, pp. 379-396.

A mi-chemin entre le visible et l'invisible, ces réseaux violents agissent essentiellement dans la clandestinité, parfois sous forme d'associations humanitaires ou d'entreprises privées spécialisées dans le blanchiment d'argent à partir de sociétés-écrans ou encore de recours aux paradis fiscaux. Terroristes ou mafieux, ces réseaux transnationaux trouvent aussi leur explication dans l'immigration (20) : terrorisme, immigration et diaspora forment un trio aux relations anciennes et passionnelles, voire consubstantielles.

Bien avant les islamistes radicaux et dans un tout autre registre, Irlandais, Kurdes, Sikhs, Palestiniens et Arméniens avaient fait l'expérience d'un terrorisme de diaspora, chacun avec leur spécificité, mais tous se fondant sur des réseaux diasporiques pour financer leur cause et sur un rapport espace-temps en rupture avec leur société d'accueil et en discontinuité avec leur Etat d'origine. Les attentats du 11 septembre et ceux de Londres ont révélé la naissance d'une nouvelle génération de djihadistes, issus de la bourgeoisie moyen-orientale ou asiatique, bien intégrés et exerçant des fonctions insoupçonnables de tout lien avec une activité clandestine. C'est donc le pire des scénarios auquel ont fait face Américains et Britanniques, a titré la presse anglo-saxonne, avec des terroristes « maison » frappant les territoires britannique et américain. Il existe bel et bien un djihadisme de diaspora.

Les réseaux terroristes instrumentalisent les espaces diasporiques. Ils s'en servent comme des vitrines légales de leur implantation, avec d'autant plus de machiavélisme qu'ils savent que leur diaspora est fondée sur un équilibre fragile entre identité et citoyenneté. Dans ce cas précis, la citoyenneté sert de « laisser-passer » et comme il est économiquement et moralement impossible de placer un policier derrière chaque ressortissant étranger originaire de pays à risques, les chefs terroristes préfèrent utiliser les voies légales de la migration que les filières clandestines.

De ce fait, les djihadistes manipulent avec cynisme les comportements de ceux qui composent ces espaces communautarisés car clos et sécurisés aux normes distinctes de celles de l'Etat d'accueil. Hier exilés, réfugiés, immigrés, aujourd'hui citoyens à part entière d'Etat d'adoption, les habitants de ces zones diasporiques n'en sont pas moins attachés à une mémoire, une langue, une ethnie, une nation, une famille, une religion et une communauté d'origine : tout se mélange dans ces zones de devoir identitaire, qui favorisent souvent à leur insu le camouflage des activités terroristes, brouillent les pistes sur la base de liens familiaux, ethniques, professionnels, tribaux et villageois. Ces micro-réseaux peuvent d'autant plus parasiter leurs diasporas avec cynisme que, une fois à l'intérieur du cercle, d'autres codes,

(20) Ayse CEYHAN, «Terrorisme, immigration et patriotisme. Les identités sous surveillance», *Cultures et Conflits*, n° 44, disponible sur le site Internet www.conflits.org/document.php?id=746.

d'autres règles, d'autres représentations prévalent sans que l'on pose de questions dérangeantes. Toutefois, de là à dire que dans chaque individu diasporisé sommeille un terroriste : seuls les idéologies d'extrême droite, par nature xénophobes, ont l'apanage d'une telle assertion.

Depuis les attentats du 11 septembre, les Etats-Unis ont radicalement changé leur politique d'immigration (21). Jusqu'à cette date, les Américains avaient sanctuarisé leur territoire, considérant que la menace terroriste ne pouvait frapper les intérêts américains qu'à l'étranger, mais nullement sur le territoire national : la sécurité intérieure en matière de violence concernait l'immigration clandestine, les trafics de drogues et la surveillance des communautés sensibles originaires de l'espace latino-américain. L'idée d'un ennemi intérieur a resurgi lors des attaques du World Trade Center et constitue le cœur du *Patriot Act* du 12 octobre 2001, de sorte que, comme le souligne Louise Richardson (22), les Américains sont passés d'une conception internationale à une conception transnationale du terrorisme. Quant aux services de sécurité américains, ils sont passés d'une surveillance des frontières à une surveillance des personnes : en témoigne la surveillance des populations étrangères transitant par le Canada, alors que, jusqu'au tournant du XXI^e siècle, seule la frontière avec le Mexique était étroitement surveillée par les services de l'immigration. En durcissant leur législation, les Américains ont détourné leur attention des ressortissants d'Amérique latine vers ceux de nouveaux groupes d'immigrés, originaires du Moyen-Orient et d'Asie centrale. Et, ce, au prix d'une limitation des droits et libertés individuelles.

* *
*

Les diasporas n'en finissent pas d'entretenir les trois crises de l'Etat. Dans ce monde globalisé générateur d'homogénéité rognée des Etats au profit de nouveaux types de micro-sociétés déterritorialisées mais identitairement fortes, puisque les frontières ne sont plus territoriales mais culturelles, ethniques ou tribales, ces «*global diasporas*», comme les appelle Robin Cohen, savent que l'humanité se nomadise irréversiblement. Penser le monde d'aujourd'hui, c'est penser un monde diasporisé, où l'individu, qu'il soit exilé, immigré, expatrié ou simple migrant ne se définit plus par le territoire mais, comme l'écrit Jacques Attali, «*par une culture, une idéologie ou un dieu, qu'il transporte avec lui, et par sa tribu, qu'il doit défendre même si, pour ce faire, il lui faut lever le camp*» (23). L'Etat ne sort pas de son

(21) Concernant la situation avant les attentats du 11 septembre, cf. Leah HAUS, «Opening in the wall : transnational migrants, labor unions, and U. S. immigration policy», *International Organization*, vol. XLIX, n° 2, print. 1995, pp. 285-313.

(22) Louise RICHARDSON, «Terrorist as transnational actors», *Terrorism and Political Violence*, Londres, vol. XI, n° 4, hiv. 1999.

(23) Jacques ATTALI, *Dictionnaire du XXI^e siècle*, Fayard, Paris, 1998, pp. 232-233.

paradoxe : tantôt, il exploite les diasporas en adoptant les traits d'un Etat diasporisé, mais en favorisant la mondialisation; tantôt il durcit sa législation contre ces courants migratoires suspects pour sa propre sécurité, mais au risque de se replier et de se refuser à comprendre ce monde en changement.